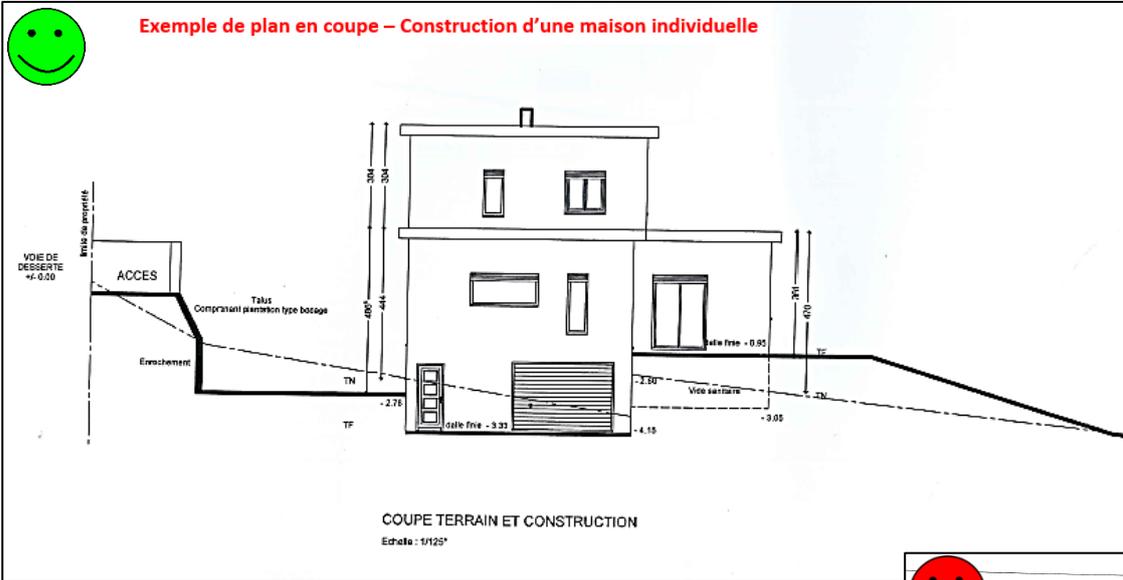


## Pourquoi dois-je fournir un plan en coupe ?

Le plan en coupe permet de comprendre l'implantation et les incidences de mon projet par rapport au profil du terrain sur lequel je souhaite le réaliser.

## Comment réaliser un plan en coupe ?

La présentation du plan en coupe n'est pas réglementée à partir du moment où les informations nécessaires y sont indiquées.



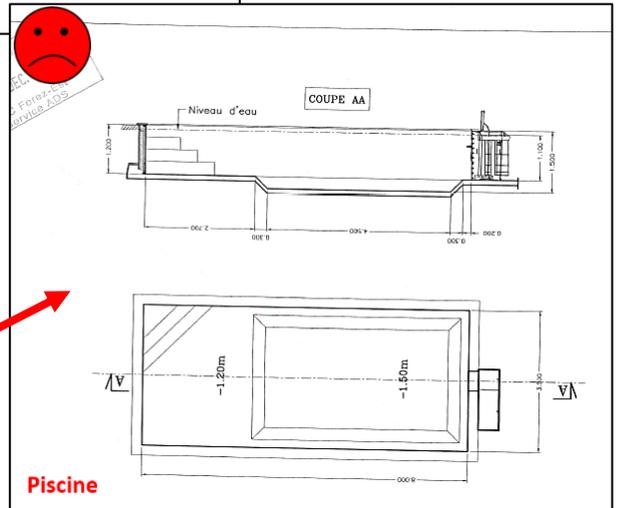
**Le plan en coupe est une pièce obligatoire pour toutes les demandes de permis de construire et pour tous les projets susceptibles d'avoir une incidence sur le terrain (piscine par exemple)**

## Quelles sont les informations à indiquer sur le plan en coupe ?

- La construction souhaitée
- La courbe de niveau du terrain avant travaux (terrain naturel)
- La courbe de niveau du terrain après travaux (terrain fini)
- La hauteur et la profondeur de la construction
- L'échelle

### Plan en coupe à proscrire !!

- Pas d'échelle
- Pas de courbe de niveau du terrain

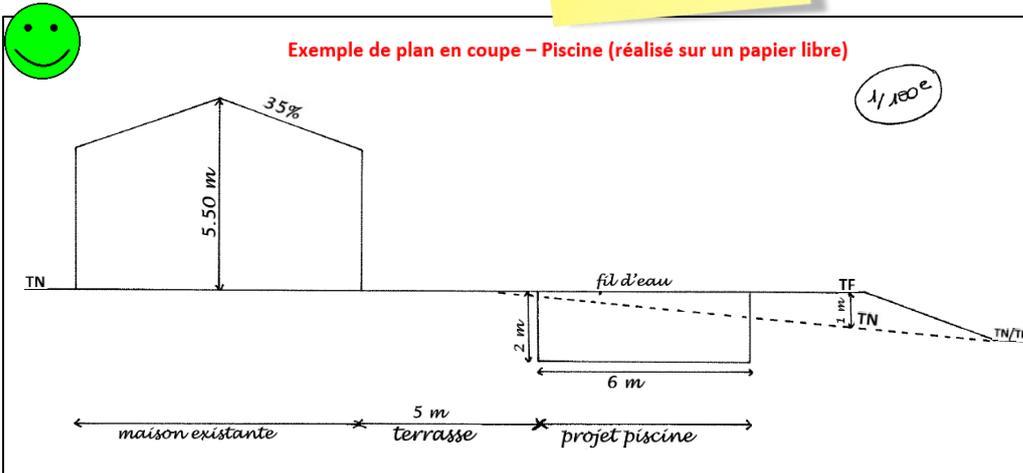


**RISQUE D'INONDATION**

Si votre terrain est situé en zone inondable, pensez à indiquer les cotes altimétriques NGF

**Ne pas oublier !!!**

La cotation du plan en coupe est indispensable



## Astuces

- ✓ La coupe choisie doit être la plus pertinente en fonction du projet et du profil du terrain.
- ✓ Plusieurs plans en coupe peuvent être fournis si besoin.